

Réserve Naturelle Nationale

« Marais d'Isle »

à Saint Quentin, Rouvroy (02).



Situation géographique

La réserve naturelle des Marais d'Isle est située dans le département de l'Aisne, en plein coeur de la ville de Saint Quentin. Cette réserve, unique en son genre puisque située en pleine agglomération, s'étend sur les communes de St Quentin et Rouvroy, à une douzaine de kilomètres des sources de la Somme. Dans un ensemble marécageux d'une centaine d'hectares, la réserve naturelle a une superficie de 47,5 ha (altitude de 71m) et a été créée par décret ministériel le 5 octobre 1981. La réserve est délimitée à l'Ouest par le canal de St Quentin ; à l'Est par le Parc d'Isle Jacques Bracconnier ; au Nord, par la D 300 et au Sud par un étang de pêche.

Une histoire au fil de l'eau

A l'époque gallo-romaine, la Vallée de la Somme est essentiellement boisée. C'est à partir de cette époque que les activités vont s'intensifier et que le paysage évolue, avec le développement de la ville de St Quentin.

Au Moyen-Age, l'étang d'Isle, de plus vaste étendue qu'aujourd'hui, devient propriété de l'abbaye d'Isle et les religieux l'utilisent comme bassin de pisciculture. D'importants aménagements hydrauliques et l'installation de biefs ont été effectués à cette période. L'énergie hydraulique est utilisée pour faire fonctionner les moulins et la zone des marais est également fréquentée par les pêcheurs et blanchisseurs. Au XVIII^{ème} siècle, la population considère que les marais ne servent à rien et les propositions d'assèchement du site se multiplient. On inaugure le canal de St Quentin. L'activité piscicole régresse au profit du tourbage qui s'intensifie au cours du XIX^{ème} siècle.



Un établissement de bains froids s'installe et des activités de filatures se développent en aval du site. Le début du XX^{ème} siècle correspond à l'acquisition du Marais d'Isle par la ville (1922), la fermeture des bains,

la création d'une plage, et au développement de la populiculture. L'activité piscicole disparaît au début des années 1960. Après la seconde guerre mondiale, la rive Est abrite une décharge municipale exploitée jusqu'en 1965 avant que n'y soit aménagé plus tard un parc floral.

Le site du Marais d'Isle connaît aujourd'hui un fort développement du tourisme et des activités de loisir parmi lesquelles la pêche, l'aviron, le canoë-kayak, et divers sports nautiques y sont pratiqués au niveau de la base de loisirs "La Plage" de l'étang d'Isles et du Parc Paysager.



Milieu naturel

Le Marais d'Isle constitue une zone refuge marécageuse du bassin du fleuve Somme. La réserve appartient à la zone d'inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF n° 02VDS102 (Marais d'Isle et d'Harly), et est inscrite dans le réseau Natura 2000 en étant désigné Zone de Protection Spéciale (FR2210026 Le Marais d'Isle).



Une large vallée dissymétrique à fond plat, une rivière à faible débit et le resserrement de la vallée au niveau de Saint-Quentin, ont favorisé la formation de ces marais tourbeux. Les Marais d'Isle sont un îlot de verdure qui présente un paysage remarquable par la diversité de ses milieux : sources, étangs, roselières. Vingt-trois habitats ont été recensés dont 9 sont remarquables et décrits comme étant exceptionnels et menacés en Picardie. Cette variété de milieux correspond à une diversité d'états hydriques. Trois types principaux de paysages peuvent être distingués : au Nord, des sols tourbeux asséchés avec plusieurs chenaux, au Sud, une zone arbustive très humide et à l'Est, une zone de sources. Mares et étangs sont reliés par de petits rus. Les Marais d'Isle sont très fortement boisés avec des bois tourbeux de type aulnaie, grandes herbes et taillis de saules. Ce boisement à principalement eu lieu au cours du XX^{ème} siècle. Il existe également des zones de phragmitaies et mégaphorbiaies sur les rives de la Somme. Les Marais sont soumis aux fortes contraintes environnementales du fait de son implantation en milieu urbain (chemin de fer, routes, pollution, ...) et de la présence de zones agricoles et industrielles.

Flore



Des inventaires menés depuis les années 1990 ont dénombré plus de 200 espèces végétales dont 19 sont remarquables et 21 autres sont très rares et contribuent à la valeur patrimoniale du site. On trouve des zones à nénuphars, zones à herbacées basses et à herbacées hautes, des roselières, des boisements humides (aulnes, saules, ...). Les Marais d'Isle sont l'une des dernières stations picardes pour certaines espèces végétales vulnérables bénéficiant d'une protection régionale ou nationale comme la Ciguë vireuse, le Potamot coloré, la Grande douve ou la Berle à larges feuilles.

Le Nénuphar jaune tend à disparaître par endroits. Dans la zone des sources le développement de diverses espèces de Laïches prend le dessus sur les Fougères des marais et les Juncs à tépales obtus. Dans des zones ayant subi un étrépage, le Cladion marisque, l'Épilobe des marais ou le Calamagrostide blanchâtre réapparaissent. En revanche, quelques espèces semblent avoir disparu comme le Nénuphar blanc ou le Potamot à feuilles obtuses. A noter également, le développement d'une plante invasive, l'Aster lancéolé qui peut concurrencer la végétation en place. Enfin, 64 espèces de Bryophytes et près de 300 taxons de champignons ont également été recensés.



Faune

Les différents inventaires réalisés sur la Réserve Naturelle ont recensé 175 espèces d'Oiseaux, mais aussi 7 espèces d'Amphibiens, 3 de Reptiles, 18 de Poissons, 128 de Lépidoptères, 7 d'Orthoptères, 22 d'Odonates 27 de Mammifères et quelques unes de mollusques. Plusieurs espèces présentent une valeur patrimoniale et bénéficient de mesures de protection régionale ou nationale. Parmi les plus menacées, on note entre autres, la présence de la Pipistrelle de Nathusius et du Putois, pour les mammifères; le Triton ponctué pour les amphibiens ; le Brochet et la Bouvière pour les poissons ; le Morio, la Noctuelle à



baïonnette, le Sympetrum noir, l'Agrion délicat et le Criquet ensanglanté pour les insectes. Le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir et le Martin-pêcheur d'Europe sont protégés.

Gestion du site

Le site est géré par la Communauté d'agglomération de Saint Quentin, avec l'appui du Conservatoire des Sites Naturels Picards et bénéficie d'un plan de gestion quinquennal, alliant travaux d'entretien et restauration, préservation, recherches scientifiques et découverte.

Réglementation

La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise. Le dépôt de matériaux, les travaux susceptibles d'altérer le milieu, l'emploi de produits chimiques, le camping, les sports nautiques ainsi que l'introduction d'espèces animales et végétales sont formellement interdits.

Les visiteurs doivent rester sur le chemin de découverte, tenir les chiens en laisse, observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux et les équipements.



Soutien financier



Renseignements

DIREN de Picardie

56, rue Jules Barni - 80 040 Amiens Cedex
Tel : 03 22 82 90 40 - Fax : 03 22 97 97 89
diren@picardie.ecologie.gouv.fr
www.picardie.ecologie.gouv.fr

Communauté d'Agglomération de St Quentin

9 Place La Fayette - 02100 Saint Quentin
Tel : 03 23 62 82 82 - Fax : 03 23 62 82 83
comm.agglo@agglo-saint-quentin.fr

Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

1, Place Ginkgo Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1
Tel : 03 22 89 63 96
contact@conservatoirepicardie.org

Plan de situation

